

COMPTE RENDU DU STAMMTISCH SCIENTIFIQUE PÉRIURBANISATION (7) :

**L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CUS,**  
ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES  
LE 21 AVRIL 2010 À STRASBOURG

**Julie VERGOZ**  
[julie.vergoz@apr-strasbourg.org](mailto:julie.vergoz@apr-strasbourg.org)

A l'initiative de la Chambre d'Agriculture d'Alsace et de la CUS<sup>1</sup>, une étude a été menée pour connaître le visage de l'agriculture présente sur le territoire de la CUS. Ainsi, 33% du territoire de la CUS sont dédiés à l'espace agricole avec environ 200 exploitations. Cependant, ces agriculteurs sont essentiellement des pluri-actifs (45% contre 1/3 dans l'ensemble du département). Les terres sont utilisées essentiellement pour du maïs et très peu pour de la vigne ce qui a pour conséquence d'imposer des surfaces de cultures plus grandes : pour un revenu correct, il faut 3 à 4 ha de terre en maraichage bio contre 60 ha de terre dédiés au maïs. Ce fait permet de pousser les agriculteurs à diversifier leurs cultures et à évoluer vers du maraichage. L'élevage est rare dans la CUS car il demande un investissement temporel plus important et donc, pour des pluri-actifs, rend complexe la gestion des deux activités. De plus, la cohabitation entre les élevages et le milieu urbain est complexe (bruit, odeur, etc..). Cette cohabitation l'est également pour les autres formes d'agriculture à cause des problèmes de circulation des engins agricoles et de vols (de fruits par exemple). De même, l'extension de la ville provoque une diminution des surfaces agricoles et une augmentation du prix de celles-ci, freinant l'agriculture urbaine. Enfin, le territoire de la CUS étant frontalier, il existe une distorsion des marchés économiques, liée à l'Allemagne et à la Suisse.

La ville offre en parallèle de nombreux avantages. Les institutions compensent le faible taux d'agriculteurs propriétaires en possédant une partie importante des terres (20%) et en ayant la capacité de développer cette propriété. En effet, la CUS et la SAFER<sup>2</sup> ont la

<sup>1</sup> CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg

<sup>2</sup> SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

possibilité de préempter des terrains agricoles. Cette démarche nécessite, une politique d'acquisition des terres. Elle permet une maîtrise du foncier agricole urbain, une valorisation de celui-ci et d'influencer les prix du foncier. Car, seules des agricultures prestigieuses (viticole) peuvent lutter contre la flambée des prix liée à la pression foncière. De plus, la forte densité de population liée à l'urbain permet aux agriculteurs de diversifier leurs débouchés : ainsi, ils ne sont plus dépendants des centrales d'achat et peuvent vendre directement, en circuits-courts, sur les marchés ou à la ferme ; les circuits-courts se définissant par au maximum 1 intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

La CUS et la Chambre d'Agriculture souhaitent soutenir ces agriculteurs urbains à travers une réflexion globale se traduisant par le développement d'une politique volontariste agricole urbaine suivant 4 axes :

1. L'agriculture, une force économique pour la CUS :

Le but est de changer la vision des espaces non construits dans la ville et dédiés à l'agriculture. L'agriculture ne vient plus remplir les vides mais s'impose. Il est donc nécessaire de limiter la consommation foncière de la ville et de maintenir les exploitations existantes en gérant un foncier coûteux et en aidant à l'installation de jeunes.

2. Vers une agriculture saine et nourricière :

L'objectif de cet axe est de passer à 7% de culture bio en Alsace (contre 1,3% actuellement) et de diversifier les cultures afin de développer une agriculture nourricière permettant au territoire de la CUS de gagner en indépendance alimentaire.

3. Développer les circuits-courts :

Renforcer les circuits-courts permet de faciliter la mutation des cultures actuelles vers des cultures nourricières en assurant les débouchés et en valorisant le travail de l'agriculteur. Ainsi, le but est d'augmenter les débouchés urbains avec des systèmes de revente locale (épiceries de quartier, etc) et d'utiliser les commandes publiques comme leviers. De même, la réorganisation des marchés et la réouverture du marché-gare aux producteurs locaux, permettrait d'augmenter les débouchés.

#### 4. Rapprocher les citoyens des agriculteurs :

Afin de faciliter l'intégration de l'agriculture au sein de la ville, il est nécessaire de sensibiliser les citoyens à ce milieu oublié. Ainsi, de nombreuses manifestations sont prévues et il est envisagé l'installation de vergers en pied d'immeuble et de transformer la "nature-décor" actuellement présente en ville vers une "nature-nourricière".

Le problème du foncier reste le problème dominant pour l'agriculture urbaine. D'une part, la sanctuarisation des terres au sein de documents d'urbanisme se traduirait par une diminution des surfaces constructibles et donc une fuite vers la 3ème et 4ème couronne des constructions renforçant l'étalement urbain, et donc, consommant un autre espace agricole et augmentant les besoins en réseaux et en zones d'activités qui sont les plus forts consommateurs d'espace. Cette échappée des constructions montre le risque conséquent à un travail sur une échelle trop petite. De plus, les documents d'urbanisme imposent un zonage stricte qui doit être assoupli par des compléments d'informations et de pratiques non zonés. Ainsi, l'un des objectifs du PLU de la CUS est de développer la biodiversité, il permet donc de travailler en transversal sur l'ensemble des zonages.

Le foncier pose aussi le problème de la qualité du sol. Or, en milieu urbain, la pollution des sols peut être importante et les cultures hors-sols sont actuellement peu rentables ou trop extrêmes vu les capacités d'évolution du territoire.

Pour ce qui est de la réaction des acteurs, un effort de communication et d'intégration des personnes sur l'ensemble du processus a été fait permettant aux acteurs agricoles de donner leur avis et de découvrir l'intérêt économique et foncier de la démarche, et, aux différents élus, de développer une vision globale commune. L'étape suivante consiste à permettre à l'habitant de s'approprier les espaces agricoles et naturels.

*Rédaction :  
Julie VERGOZ  
19 mai 2010*